

**Entreprendre au Pluri'elles :**

**Femmes actrices de l'économie sociale et  
solidaire**

Note de synthèse

Février 2014

Philippe Merlant

Claire Alet



## **Colloque du 3 février 2014**

Co-organisé par le Mouvement de l'économie solidaire, le Labo de l'ESS, l'Agence pour le développement de l'économie locale et le Centre interdisciplinaire de Recherche Travail, Etat et Société.



# Sommaire

1. Enjeux des initiatives des femmes en ESS et difficultés du croisement égalité hommes – femmes et ESS.....	4
2. Eclairages sur l’entrepreneuriat des femmes en ESS.....	8
3. Première table ronde : Les éléments facilitateurs : l’accompagnement.....	12
4. Deuxième table ronde : Les éléments facilitateurs : La mise en réseau.....	17
5. Troisième table ronde : Les éléments facilitateurs : le financement.....	22
6. Quatrième table ronde : Synthèse, perspectives, propositions.....	27

« *Nous sommes victimes de notre succès* », commente d'entrée de jeu Françoise Bernon, déléguée générale du Labo de l'ESS. Les places étant en nombre limité dans la salle Monnerville du Palais du Luxembourg, il a fallu refuser des demandes d'inscription. Ce sont donc près de 150 personnes, très attentives, qui participent à cette rencontre « *Entreprendre au plurielles* », co-organisée par le Labo de l'ESS, le Mouvement pour l'économie solidaire (MES), le Cirtes (Centre interdisciplinaire de recherche Travail, État et Société) et l'ADEL (Agence pour le développement de l'économie locale), avec le soutien du ministère des Droits des femmes, de la Caisse des dépôts et consignations et de fondations. « *La question des entrepreneuses dans l'ESS est, pour les organisateurs du colloque, un thème central à proposer pour une politique publique* », affirme encore Françoise Bernon, ajoutant que le Cirtes publiera un numéro spécial de ses Cahiers valorisant les interventions de cette journée.

## 1. Enjeux des initiatives des femmes en ESS et difficultés du croisement égalité hommes – femmes et ESS

Madeleine Hersent, présidente de l'ADEL, ouvre la rencontre en rappelant l'intention originelle : « *Montrer que les femmes entreprennent dans l'économie sociale et solidaire* ». Et, pour cela, faire se croiser les paroles de chercheur-e-s, d'acteurs-actrices et de représentant-e-s des pouvoirs publics. Elle rappelle l'invitation qui avait été faite à Nancy Fraser, philosophe et politologue américaine qui travaille à la fois sur les femmes et sur les classes sociales. Or, souligne Madeleine Hersent, « *les femmes qui créent des activités solidaires, souvent, ne sont pas des notables, pas des nanties* ». Nancy Fraser n'ayant pu se déplacer, c'est sous forme d'un entretien téléphonique qu'elle a transmis son message sur la question du jour, en guise d'introduction à la séance plénière du matin.

### Nancy Fraser : « Bâtir une alliance entre émancipation et protection sociale »

Interrogée sur la question de savoir « *comment articuler réflexion théorique et engagement militant* », Nancy Fraser commence par affirmer qu'elle se considère elle-même comme une « *théoricienne sociale critique, engagée pour la transformation émancipatrice* ». Mais elle ajoute qu'« **il y a toujours une certaine tension entre le travail intellectuel et l'activisme** ». Et donc qu'« *il est important de garder ces deux plans séparés* ». On ne doit pas être guidé par l'activisme dans son travail intellectuel, et vice-versa. Dans les années 1960-1970, il y avait une communication facile entre les deux sphères, « *après, c'est devenu beaucoup plus difficile* ». Les intellectuels de la nouvelle gauche, selon la philosophe américaine, se sont « *professionnalisés, académisés* ». Et l'activisme est devenu un peu « *déthéorisé* ». On entre peut-être dans un troisième temps, où théorie et action pourront à nouveau se connecter tout en s'interrogeant mutuellement.

Une deuxième question porte sur le fait de savoir si « *l'émancipation peut se construire indépendamment de la marchandisation et de la protection sociale* ». Nancy Fraser rappelle que Karl Polanyi a théorisé ces deux projets – celui de la marchandisation et celui de la protection sociale –, d'ailleurs en lutte l'un contre l'autre, mais il a gommé un

troisième projet, celui de l'émancipation, car « **toutes les luttes sociales ne sont pas toujours des luttes de classes** ». Ce mouvement d'émancipation inclut le féminisme, le mouvement pour la suppression de l'esclavage, les mouvements anti-colonialiste et anti-raciste, le mouvement LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels)... À partir du moment où l'on accepte cette réalité tripolaire, on se rend compte que chacun des trois pôles peut lutter contre les deux autres, mais aussi interagir avec eux. « *A notre époque, certains mouvements émancipateurs comme le féminisme ou la lutte LGBT sont entrés dans une liaison dangereuse avec la marchandisation* », affirme Nancy Fraser. Il faut donc jeter les bases d'« *une nouvelle alliance entre émancipation et protection sociale* ».

Interrogée sur la place des femmes dans l'ESS, la politologue américaine précise qu'« *il s'agit là d'un champ de pratiques plus ouvert aux femmes que les organisations de gauche ou les*

« *L'ESS recouvre un champ de pratiques plus ouvert aux femmes que les organisations de gauche ou les mouvements de travailleurs* ».

**Nancy Fraser,**  
Politologue américaine

*mouvements de travailleurs* ». **Ces expériences permettent souvent aux femmes d'« augmenter leur pouvoir d'agir** », même s'il est difficile de le démontrer. Car les femmes, dans la sphère de l'ESS, développent des compétences qui ne sont pas reconnues dans les espaces traditionnels, très masculinisés. Entre l'État et l'économie de marché, le tiers-secteur promeut des relations économiques informelles, phénomène qui conjugue une face positive – la capacité d'initiative de ce secteur – et une face négative – l'incitation au désengagement de l'État. Mais, globalement, « *les mouvements de l'ESS sont mûrs aujourd'hui pour promouvoir des espaces publics alternatifs* ».

### **Madeleine Hersent : « Changer les politiques publiques »**

Deuxième intervenante de cette ouverture plénière – mais première à s'exprimer en direct du Sénat –, la présidente de l'ADEL (et co-fondatrice du MES) part d'un constat simple : **dans notre pays, « seule la création d'entreprise est reconnue, et pas la création d'activité** », ce qui rend l'entrepreneuriat collectif plus insaisissable. Résultat : les initiatives menées dans le champ de l'économie sociale et solidaire semblent « *condamnées à l'expérimentation permanente, alors qu'elles ne cessent de faire la preuve que cela fonctionne !* ». L'ADEL a été créée au début des années 1980. Pourtant, trente

ans plus tard, force est de constater que « *nous n'avons pas réussi à changer les politiques publiques* ». Et c'est une histoire qui perdure. Ainsi, à l'heure actuelle, alors que le gouvernement met en place un plan en faveur de l'entrepreneuriat féminin, « *il faudrait qu'il y ait une entrée ESS et reconnaître les initiatives solidaires* ».

Les initiatives menées par des femmes dans l'économie sociale et solidaire ont des potentialités multiples et variées : réponse à des besoins non couverts, capacité d'entreprendre en collectif, valorisation des savoir-faire, articulation

« *Les initiatives menées dans le champ de l'économie sociale et solidaire semblent condamnées à l'expérimentation permanente, alors qu'elles ne cessent de faire la preuve que cela fonctionne !* »

**Madeleine Hersent,  
Présidente de l'ADEL**

avec le développement local, dynamique interculturelle dans les quartiers « sensibles »... Et les effets sur les femmes sont également fort divers : « *Développement des compétences et des capacités d'insertion socio-professionnelles, « empowerment » et développement des capacités d'agir, meilleure gestion du temps entre vie familiale et vie professionnelle, présence dans l'espace public par la création d'espaces intermédiaires...* » Mais toute cette dynamique positive se heurte à un certain nombre d'obstacles et de freins : difficultés à rendre ces initiatives visibles et lisibles, diversité des profils et des parcours, réticences des pouvoirs publics à reconnaître l'ESS comme un modèle économique à part entière...

Sans doute ce décalage est-il dû en partie à des moyens inadaptés. Que ceux-ci soient d'ordre juridique (difficulté à trouver des statuts adaptés entre l'association et la coopérative), financier (problèmes d'accès au financement) ou de ressources humaines (difficulté à faire reconnaître des formations et un accompagnement adaptés des femmes entrepreneuses dans l'ESS). Pour s'en sortir, il faut sans doute **mettre en œuvre de vraies stratégies de développement** : sensibiliser les réseaux d'accompagnement de la création d'entreprise à la création d'initiatives solidaires par des femmes et mettre en place des incubateurs afin de mieux travailler en amont.

## Isabelle Guérin : « Entre opportunités de transformation sociale et fragilités »

L'intervention d'Isabelle Guérin, chercheuse à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) s'appuie sur l'ouvrage collectif qu'Isabelle Guérin a coordonné avec

« Vu l'extraordinaire diversité des pratiques, il faut historiciser les initiatives afin de les remettre dans leur contexte. »

**Isabelle Guérin,  
Directrice de recherche à l'IRD**

Laurent Fraisse, « *Femmes, économie et développement : de la résistance à la justice sociale* » aux éditions Eres/IRD. Un livre qui sort du cadre français, puisqu'il repose sur des études de cas dans différentes régions du monde. « *Malgré tout, affirme Isabelle Guérin, on retrouve partout bien des points communs. Et ce qui se passe dans les pays du Sud peut être source de leçons pour nous.* »

Premier constat : **dans l'économie sociale et solidaire, les deux-tiers des salariés sont des femmes. Et certains secteurs sont encore plus féminisés**, comme les services de proximité, les cantines populaires (en Amérique latine, par exemple), les coopératives de production, les mutuelles de santé et la protection sociale, les organismes d'épargne-crédit... l'ESS, globalement, est marquée par une forte ambivalence vis-à-vis des femmes : de fortes potentialités, mais aussi de grosses faiblesses aussi... « *Vu l'extraordinaire diversité des pratiques, il faut historiciser les initiatives afin de les remettre dans leur contexte et de les comprendre dans leur trajectoire* », souligne Isabelle Guérin, insistant sur la nécessité de disposer d'outils d'analyse adaptés.

Du côté des leviers de transformation sociale, la chercheuse en identifie trois principaux :

- d'abord, la capacité à articuler production et reproduction, en mutualisant les tâches, en inventant de nouvelles formes d'ajustement entre vie professionnelle et vie personnelle, et en prenant en compte le travail invisible des femmes dans la richesse ;
- ensuite, un rapport singulier au politique, intégrant la délibération et le dialogue, et prenant en compte la réponse concrète aux besoins quotidiens.
- enfin, un ancrage territorial, partant de l'identification des besoins pour aller vers la mise en place de formes d'action et d'organisation adaptées. « *L'échelle locale est indispensable pour établir des priorités, très variables selon les contextes* », affirme Isabelle Guérin.

Du côté des faiblesses et fragilités, la chercheuse met en exergue deux types bien différents :

- les fragilités propres à l'ESS, par exemple le fait de fixer des objectifs très déconnectés de la réalité quotidienne ;
- les fragilités liées à la dimension féminine : déficit de reconnaissance (y compris au sein des mouvements alternatifs), mais aussi risques récurrents d'instrumentalisation par les États, les partis, les multinationales, les réseaux communautaires ou religieux... Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas rechercher des alliances. N'oublions pas que « **la création de valeur ajoutée reste très défavorable aux femmes** », conclut Isabelle Guérin.

## 2. Eclairages sur l'entrepreneuriat des femmes en ESS

C'est le deuxième thème de la séance plénière introduisant l'ensemble de cette journée. Dominique Mentha (de l'Agence pour la création d'entreprise) et Magalie Saussey, socio-anthropologue au Cirtes, (Université catholique de Louvain), ont apporté quelques chiffres et éclairages afin de mieux cerner les enjeux de l'entrepreneuriat féminin au sein de l'ESS.

### Dominique Mentha : « Un plan d'entrepreneuriat féminin »

La directrice « Recherche, développement et professionnalisation » à l'APCE (Agence pour la création d'entreprise) commence par rappeler quelques grands chiffres :

- la France compte 63 millions d'habitants pour une population active (18-64 ans) de 41 millions (dont 51 % de femmes) ;
- 13 millions de Français(es) pensent à créer leur entreprise (34 % des hommes et 24 % des femmes) ;
- ils ont été 538 000 à franchir le cap en 2012, dont 32 % de femmes (contre 29,5 % en 1978), soit environ **170 000 femmes créatrices d'entreprise dans l'année** ;
- ces entrepreneuses créent surtout des entreprises individuelles et exercent principalement dans les secteurs des services aux entreprises (18 %), du commerce et des services aux personnes ;



- la proportion de femmes augmente sensiblement dans les professions libérales (experts-comptables, avocats, métiers du conseil...);
- 14 % d'entre elles étaient au chômage avant de créer leur entreprise (l'entrepreneuriat constitue donc une voie de retour vers l'emploi). « *Leur objectif est souvent de créer leur propre emploi* », souligne Dominique Mentha ;
- 46 % des créatrices d'entreprise sont diplômées de l'enseignement supérieur (contre 54 % des créateurs masculins).

Et en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire ? Les données sont difficiles à établir, car les associations ne sont prises en compte que lorsqu'elles sont employeuses, et cette donnée n'est pas indiquée au moment de leur création. Une chose est sûre : « **Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans l'ESS que dans l'économie traditionnelle, y compris au niveau de l'encadrement** », ajoute Dominique Mentha.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par ces entrepreneuses ? « *Il y a beaucoup de déperdition entre le stade des intentions et le passage à l'acte* », a rappelé Dominique Mentha.

Les femmes sont confrontées à la dispersion de l'information, « *elles ne se sentent pas pleinement légitimes, ce qui freine leur ambition* » et « *elles éprouvent plus de difficultés que les hommes à s'immiscer dans les réseaux professionnels* ». le réseautage se fait moins facilement pour elles.

« *Les femmes sont confrontées à la dispersion de l'information, elles ne se sentent pas pleinement légitimes et éprouvent plus de difficultés à s'immiscer dans les réseaux professionnels.* »

**Dominique Mentha,**  
Agence pour la création d'entreprise

Pour conclure, la directrice à l'APCE évoque le « *plan d'entrepreneuriat féminin* » qui est en train d'être mis en place. **Objectif : faire en sorte que 40 % des créateurs d'entreprise en 2017 soient des femmes.** Pour y arriver, différents outils vont être mobilisés : sensibilisation dès la scolarité, création d'un site dédié aux démarches des candidates à la création, accompagnement et accès au financement facilités, formation des acteurs, création d'un observatoire de l'entrepreneuriat féminin...

## Magalie Saussey : « Poser la question du rapport au pouvoir »

Socio-anthropologue au Cirtes (Centre interdisciplinaire de recherche Travail, État et Société) de l'Université catholique de Louvain (Belgique), Magalie Saussey mène actuellement une recherche qui porte notamment sur « *les facteurs d'émancipation des femmes dans les organisations de l'économie sociale et solidaire* ». « **Si on ne prend pas en compte le genre, on manque quelque chose de fondamental dans l'étude du fonctionnement de l'ESS** », affirme d'entrée de jeu la chercheuse. Elle commence par donner sa définition de cette notion de « *genre* », qui suscite tant de débats aujourd'hui : « *Un système de normes et de valeurs inégalitaire et hiérarchisé entre les sexes* ».

Elle s'interroge ensuite sur les raisons de la sur-représentation des femmes dans l'ESS, une réalité empirique encore ignorée de beaucoup. Pour les uns, c'est parce qu'elles auraient un ancrage plus fort dans la famille que les femmes s'orienteraient davantage vers les emplois proposés par l'économie sociale et solidaire, d'autant que ce marché serait moins discriminant vis-à-vis d'elles ; pour les autres, argument plus optimiste, c'est parce que les organisations de l'ESS offriraient davantage de capacités émancipatrices aux femmes.

Jusqu'ici les féministes se sont peu intéressées à l'économie sociale et solidaire, et vice-versa. On trouve des travaux sur le rôle des femmes dans les mouvements sociaux, ou sur leur place dans les entreprises capitalistes. Mais les recherches académiques consacrées à l'articulation entre « genre » et ESS sont très rares. Et celles qui existent s'intéressent surtout à des questions « micro » comme le plafond de verre ou les discriminations salariales.

Pour Magalie Saussey, le principal défi pour penser la question de l'émancipation est d'ordre politique : « *Où s'exerce le pouvoir, par qui, comment ? Quelles sont les conditions d'accès des femmes au pouvoir ? Et notamment au pouvoir de transformer leur propre situation d'oppression ? Qu'est-ce que cela trouble en termes de genre qu'une femme entreprenne dans l'ESS ?* ». Car, souligne Magalie Saussey, il ne faut pas penser que les femmes auraient le pouvoir d'agir seules pour modifier leur situation : « *L'émancipation*

des femmes ne peut pas s'opérer dans un contexte où les modes de pouvoir et les rapports sociaux n'ont pas changé ».

Un dernier défi est d'ordre épistémologique. « Qui parle ? Qui a l'autorité pour dire quoi ? Et de qui parle-t-on ? », résume Magalie Saussey.

Les féministes ont beaucoup produit pour montrer que « **les normes de genre déterminent l'accès et la légitimité de la parole publique** ». Et la

« On trouve des travaux sur le rôle des femmes dans les mouvements sociaux, ou sur leur place dans les entreprises capitalistes. Mais les recherches académiques consacrées à l'articulation entre "genre" et ESS sont très rares. »

**Magalie Saussey,**  
Socio-anthropologue au Cirtes, Université  
Catholique de Louvain, Belgique

co-production de savoirs à partir de points de vue « situés » vient heurter la prétendue « rupture épistémologique entre connaissance intuitive et connaissance savante ». La chercheuse prend l'exemple d'un récent colloque sur l'ESS où 13 des 14 intervenants étaient des hommes pour montrer la nécessité de remettre en cause la norme masculine comme allant de soi, y compris au sein de l'économie sociale et solidaire.

### **Le débat avec la salle**

Durant un bref temps d'échange avec la salle, trois questions sont posées aux intervenantes. Une participante demande quels sont les soutiens possibles pour créer des coopératives en Mauritanie tout en échappant au risque d'instrumentalisation : Madeleine Hersent lui conseille de se rapprocher des réseaux de la solidarité internationale. Isabelle Guérin ajoute qu'il faut préciser quels sont les besoins de ces coopératives. Un étudiant pose la question de la place des échanges intergénérationnels dans les initiatives. Madeleine Hersent reconnaît que l'ESS ne leur laisse pas une place suffisante ; et Dominique Mentha évoque les démarches de mentorat. Une troisième participante rappelle à quel point les femmes n'ont vraiment pas à se sentir illégitimes : durant les guerres mondiales, ce sont elles qui ont fait tourner l'économie française tout en élevant leurs enfants !

### 3. Première table ronde

## Les éléments facilitateurs : l'accompagnement

Sophie Kardous : « Interroger les politiques publiques »

Co-fondatrice de l'association Hygia et de l'Institut de beauté solidaire, Sophie Kardous rappelle que son initiative a bénéficié d'un accompagnement en « *couveuse* » à Marseille : « *Le besoin d'accompagnement va bien au-delà de l'appui en gestion et sur les plans prévisionnels* ». Cet accompagnement en couveuse par Inter-Made a permis de développer les différents aspects du projet, car la socio-esthétique était quelque chose de difficile à saisir pour les partenaires.

Pour avoir osé affirmer que l'esthétique était compatible avec une démarche féministe, les fondatrices de l'Institut de beauté solidaire se sont trouvées exclues de nombreux cercles féministes ! « *Nous avons voulu tirer parti des stéréotypes pour toucher plus de femmes et leur proposer un lieu d'accueil innovant* ». Le principe de l'Institut de beauté solidaire ? Les femmes peuvent se faire coiffer et épiler pour pas cher, mais, juste à côté, elles peuvent aussi échanger avec des psychologues ou des conseillers dans un « *point écoute santé femmes* ». En 2013, l'Institut a accueilli 763 personnes, dont une cinquantaine d'hommes venant du milieu carcéral.

« *Je ne savais absolument pas ce qu'était un bilan ou un compte de résultats* », poursuit Sophie Kardous.

Sur le plan financier, l'association a été appuyée par l'Esim. Et Sophie a elle-même suivi un master 2 en

« *Comme nous étions un projet innovant – à cheval entre le corps, la beauté, la santé –, nous n'étions dans aucune case et nous n'avons pas trouvé les dispositifs publics pour nous financer.* »

**Sophie Kardous,**  
Co-fondatrice de l'Institut de beauté solidaire

« ressources humaines-économie sociale et solidaire » pour être mieux outillée. Mais, malgré les excellents résultats, l'initiative est aujourd'hui condamnée à la fermeture. « *J'aurais beaucoup à dire sur les politiques publiques*, affirme Sophie Kardous. *Comme nous étions un projet innovant – à cheval entre le corps, la beauté, la santé –, nous n'étions dans aucune case et nous n'avons pas trouvé les dispositifs pour nous financer.* »

Même si l'utilité sociale de cette initiative est évidente, elle a été condamnée à l'expérimentation permanente et n'a pas trouvé de financements publics pérennes. « Le clientélisme à Marseille nous a tués !, poursuit la fondatrice. Le bottom-up, ça ne marche pas : ça descend beaucoup, mais ça ne remonte pas ! ». Aujourd'hui, les femmes de Marseille sont très déçues de voir disparaître cette initiative qui a fait ses preuves. « Il n'y a pas de réelle politique d'empowerment des femmes », conclut Sophie Kardous.

### Bahia Bachir : « Une porte d'entrée vers les associations locales »

Co-fondatrice de l'association CIP20 (Citoyennes interculturelles Paris 20e) qui a lancé un restaurant-traiteur solidaire dans cet arrondissement parisien, Bahia Bachir commence par rappeler son propre itinéraire :

*« Le principal problème des femmes qui veulent monter une activité solidaire, c'est qu'elles ressentent le besoin d'un accompagnement, mais ne savent pas à quelles portes frapper »*

**Bahia Bachir,  
Co-fondatrice de l'association CIP20**

« Après pas mal d'années de petits boulots, je voulais trouver un emploi stable ». Sa passion, c'est la cuisine. Justement, son conseiller à Pôle Emploi lui parle d'une prochaine réunion dans le 20e arrondissement de Paris avec des femmes qui veulent monter des restaurants, des boutiques de bijoux ou des activités de ménage. Bahia s'y rend et y fait la connaissance de l'ADEL. « L'ADEL a fait toutes les démarches pour que je puisse suivre une formation. » Elle reconnaît qu'elle a eu de la chance, car le principal problème des femmes qui veulent monter une activité solidaire, c'est qu'elles ressentent le besoin d'un accompagnement, mais ne savent pas à quelles portes frapper ». De ces réunions va naître le projet de l'association CIP20.

L'ADEL va aussi permettre aux co-fondatrices de CIP20 de **rentrer en contact avec beaucoup d'associations du quartier**, à commencer par les centres sociaux. Et les soutiens commencent à se multiplier : les bailleurs sociaux (Paris Habitat, la RIVP...), la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration de la Ville de Paris, ou encore Cuisine mode d'emploi(s) (école de cuisine gratuite dans le 20e, chez qui Bahia a fait sa formation). Tous ces appuis ont permis d'obtenir un local pour démarrer l'activité. Le problème, c'est qu'il y a encore beaucoup de travaux à réaliser et que cela revient cher !

## Angélique Rose : « Accompagner les collectifs sur la durée »

Déléguée générale de l'ADEL (Agence pour le développement de l'économie locale), Angélique Rose est intervenue directement dans l'accompagnement du projet CIP20, avec le soutien de la Ville de Paris. Son témoignage vient donc apporter un autre point de vue à celui de Bahia Bachir. « *Entre l'économique et les initiatives de femmes, nous sommes dans des activités qui ne rentrent pas dans les cases habituelles* », reconnaît-elle d'emblée. Il faut sans cesse inventer, expérimenter... même si **ces méthodes expérimentales ont fait leurs preuves depuis plus de trente ans !**

Angélique Rose soutient la complémentarité des deux approches : accompagner les projets d'économie solidaire en tenant compte de leur dimension collective et des situations individuelles des femmes. Les priorités consistent à « *faire de l'intermédiation entre les collectifs de femmes et les dispositifs publics existants* » et à « *assurer la formation des femmes pour qu'elles puissent développer une autonomie progressive dans leur projet* ». Ce n'est pas de l'insertion par l'activité économique, puisque les femmes veulent rester maîtresses de leur propre activité.

**Le défi consiste à réussir l'articulation entre trois dimensions complémentaires du projet :**

- le point de vue des femmes elles-mêmes : renforcement de la dimension collective, prise en compte des problématiques individuelles de chacune, mise en œuvre de formations adaptées, élaboration d'un modèle économique viable ;
- celui du territoire : mobilisation des ressources et acteurs locaux, ancrage de l'accompagnement sur des espaces sociaux intermédiaires, mise en place d'un comité de suivi ;
- celui de la co-construction des politiques publiques : soutien politique local, sensibilisation des acteurs de la politique de la Ville et de l'ESS, création d'un cadre conventionnel *ad hoc* sur la durée, mise en place d'un comité de pilotage.

*« Les priorités consistent à faire de l'intermédiation entre les collectifs de femmes et les dispositifs publics et à assurer leur formation pour qu'elles puissent développer une autonomie progressive de leur projet. »*

**Angélique Rose,  
Déléguée générale de l'ADEL**

Il s'agit, en fin de compte, de « **proposer un cadre favorable pour accompagner les collectifs de femmes dans la durée, type indicateur** ».

### Laurent Thuvignon : « **Basculer du bénévolat au projet professionnel** »

À la fois président d'une SAS et gérant d'une Scop, Laurent Thuvignon est un entrepreneur atypique, à cheval entre le monde de l'économie classique et celui de l'ESS. Après avoir été chargé d'une action de formation sur l'entrepreneuriat, notamment féminin, dans les territoires de la politique de la Ville, il conclut qu'il n'est pas si facile que cela de **trouver dans les quartiers populaires des initiatives féminines se revendiquant clairement de l'économie sociale et solidaire.**

« Ces femmes ont une très forte sensibilité à l'utilité sociale, poursuit Laurent Thuvignon. Ce qui est indispensable pour elles, c'est de rester dans leur quartier. Mais aussi de créer une dynamique de réseaux pour attirer

« Ceux qui accompagnent et croient savoir ne sont souvent pas eux-mêmes des entrepreneurs. L'expert, c'est celui qui veut faire, et pas celui qui dit ce qu'il faut faire ! »

**Laurent Thuvignon,  
Gérant de Scop-aires**

d'autres gens et ne pas travailler toutes seules. » Autre spécificité de ces initiatives : l'appât du gain n'est pas une motivation essentielle pour ces femmes. « Elles veulent surtout lancer leur projet. Quitte à le faire en bénévoles ! » **L'un des rôles de l'accompagnement pourrait être de les faire basculer du bénévolat au projet professionnel.** « Mais ce n'est pas facile : c'est comme si elles considéraient qu'elles ne le méritaient pas ! », estime-t-il.

Selon Laurent Thuvignon, l'accompagnement devrait changer de posture dans les prochaines années : « Ceux qui accompagnent et croient savoir ne sont souvent pas eux-mêmes des entrepreneurs. L'expert, c'est celui qui veut faire, et pas celui qui dit ce qu'il faut faire ! »

## Marie-Dominique de Suremain : « Dépasser le modèle du salariat »

Experte « genre, femmes du Sud et développement » à l'Afed (Association femmes et développement), Marie-Dominique de Suremain commence par rappeler que son domaine d'études « *se situe davantage au Sud qu'au Nord* » tout en voyant quelques rapprochements. Elle commence par rappeler que les projets portés par les femmes dans l'ESS ne rentrent dans aucune case, ce qui, du coup, suscite bien des contradictions. Pour les dépasser, il faut sans doute s'inspirer des termes anglo-saxons, qui distinguent notamment « intérêts pratiques de genre » (qui se situent dans le cadre de la division classique du travail) et « intérêts stratégiques des femmes ». Reprenant la question de savoir comment passer du travail bénévole au travail rémunéré, elle estime qu'un des problèmes réside dans le fait que « **le féminisme classique survalorise parfois le modèle du salariat classique masculin** ». Elle affirme que l'enjeu essentiel est de « **faire grandir les femmes dans le contrôle de leur propre vie et leur capacité de participation sociale** », ce que les Anglo-saxons nomment « *empowerment* ». « *Les entrepreneuses ne sont pas assez reconnues par l'ESS, qui elle-même essaie de briser le carcan capitaliste. Et Elles ne sont pas assez reconnues non plus par les féministes classiques* », reconnaît-elle. Avant de conclure : « *C'est parce qu'elles ne rentrent pas dans les cases, qu'elles ont aussi du mal à trouver les mots pour le dire* ».

« *Les entrepreneuses ne sont pas assez reconnues par l'ESS, qui elle-même essaie de briser le carcan capitaliste. Et elles ne sont pas assez reconnues non plus par les féministes classiques.* »

**Marie-Dominique de Suremain,  
Experte « genre, femmes du Sud et  
développement » à l'Afed**

### Le débat avec la salle

Parmi les questions posées, une femme, très touchée par l'histoire de l'Institut de beauté solidaire, demande « *comment pérenniser l'innovation sociale dans les quartiers* », suggérant de regrouper les petits projets pour parler haut et fort d'une même voix. Sophie Kardous lui répond que la CRESS « *n'avait même pas repéré notre projet sur le territoire !* » Elle renchérit en affirmant que « *si ce projet venait du Canada, on le trouverait extraordinaire. Mais comme c'est un produit du terroir, ça n'intéresse personne !* » Une entrepreneuse, membre du collectif « FemmESS », demande si « *des modes d'exercice du pouvoir différents sont expérimentés à travers ces initiatives* », Sophie



Kardous lui répond que l'Institut de la beauté solidaire le fait avec les femmes en les interpellant directement sur les stéréotypes de genre mais ajoute que « *ce qui se passe à la base ne remonte pas plus haut que les associations* ».

## 4. Deuxième table ronde

### Les éléments facilitateurs : La mise en réseau

#### Josette Combes : « Un rôle d'émulation »

Présidente de l'Institut de recherche et développement Novetat', administratrice du Mouvement pour l'Economie Solidaire, Josette Combes commence par présenter le MES, « *regroupement de*

*« Le premier rôle des réseaux, c'est de faire comprendre aux femmes que c'est possible, car d'autres l'ont déjà fait »*

**Josette Combes,  
Administratrice du MES**

*réseaux régionaux de développement et d'accompagnement (comme l'APEAS, l'APES, l'Apedes...) et de réseaux thématiques (comme Miramap, le réseau national des Amap) ».* Le Mouvement, co-organisateur des États généraux de l'économie sociale et solidaire, est membre fondateur du RIPESS (Réseau intercontinental de promotion de l'ESS) Europe.

Prenant pour référence le *Dictionnaire universel des créatrices*, de 1300 pages qui vient de paraître aux éditions Des Femmes, Josette Combes explique l'invisibilité féminine par le fait que « *l'Histoire n'a cessé de masquer les initiatives portées par les femmes* ». Si on fait émerger le travail gratuit, **elles accomplissent pourtant les deux-tiers du travail mondial, mais ne touchent que 10 % des revenus et ne possèdent que 2 % de la propriété.** Les femmes sont également « *sous-représentées dans toutes les sphères du pouvoir et victimes d'un « féminicide » qui se perpétue* ».

La représentante du MES donne ensuite sa définition de l'ESS, en opposition avec l'économie classique sur quatre points :

- sur le plan de la distribution des pouvoirs, l'ESS se caractérise par « *la parité et la démocratie participative* » ;
  - sur celui de la structure de production, par « *les réseaux, l'intelligence collective et la coopération* » ;
  - sur celui de la répartition des profits, par « *un revenu minimum garanti (mais aussi un revenu maximum autorisé) et des services sociaux universels* » ;
  - sur celui de la reconnaissance sociale, par « *la valorisation de l'utilité collective* ».
- « *Cela peut paraître caricatural, mais on est en permanence dans la tension entre ces deux modèles* », justifie-t-elle.

Revenant ensuite sur la notion de réseaux, elle emprunte une définition au Centre d'études des mondes modernes et contemporains : « *Les réseaux, ce sont toutes les relations entre individus, de la sphère familiale aux groupes de pression en passant par les différentes formes d'engagement et d'action politique* ». Josette Combes relève la grande diversité des réseaux féministes :

- défense des droits des femmes, réhabilitation de leur image, lutte contre les violences...
- parité au travail et dans la sphère politique ;
- accompagnement de la création d'activités ;
- lutte contre la précarité, soutien à la reconnaissance de soi et ouverture des possibles ;
- accès aux droits et à la culture ;
- solidarité Nord-Sud ;
- etc.

Heureusement, ces réseaux s'entrecroisent parfois, ce qui donne lieu à des formules innovantes. Ainsi, les réseaux d'accueil des femmes victimes de violences contribuent à générer des créations d'activités. « *Le premier rôle des réseaux, c'est de faire comprendre aux femmes que c'est possible, car d'autres l'ont déjà fait* », rappelle Josette Combes. Et c'est aussi l'émulation, la mise en contact avec d'autres initiatives, car « ***on ne peut pas réussir seule ; dans l'ESS, on travaille toujours en commun avec d'autres.*** » Exemple d'une émulation qui a réussi, les Amap : au départ, il n'y en avait que deux ou trois, et puis elles se sont mises en réseau, et cela a suscité d'autres vocations, si bien qu'« *on en compte aujourd'hui plus d'un millier sur le territoire français !* ». Même processus en ce

qui concerne les crèches parentales, ou les coopératives d'activités et d'emploi. **Ces CAE jouent d'ailleurs un rôle crucial dans l'accompagnement des femmes entrepreneuses :** « *Pour créer une activité, il faut montrer que ça peut être viable. Une CAE permet de tester l'activité et de bénéficier de conseils avant de se lancer.* »

### **Catherine Bodet : « Un projet pour travailler autrement »**

Associée de la coopérative d'activité et d'emplois Coopaname, Catherine Bodet est également membre du collectif « FemmESS » : ce collectif « *informel et convivial* » assure une fonction d'échanges entre ses membres et diffuse des outils, comme le récent annuaire « Expertes ESS » destiné à ce que les femmes de l'ESS soient plus présentes dans les colloques et dans les médias. À Coopaname, une commission « Recherche » a été mise en place « *pour réfléchir à ce qu'on fait et chercher comment améliorer les choses* ». Et un groupe de travail « Coopagenre » a également été créé.

« *Ce n'est pas tant la question de l'entrepreneuriat qui intéresse Coopaname que celle de la qualité de vie au travail* », avertit Catherine Bodet. Les coopératives d'activité et d'emplois, rappelle-t-elle, se sont créées **contre l'injonction faite aux chômeurs de créer leur entreprise, donc comme « une alternative à l'entrepreneuriat individuel »**. D'ailleurs, même si les salariés-associés qui viennent à Coopaname se rémunèrent en fonction de leur chiffre d'affaires, beaucoup « *ne sont pas dans une posture d'entrepreneurs, mais cherchent plutôt à travailler autrement et à rompre avec le lien de subordination salarial* ». Dans une CAE, on trouve une vraie liberté dans le travail, notamment dans l'organisation du travail : « *Chacun fait comme il veut, sans contrôle d'une quelconque hiérarchie* ». **Une absence de contraintes qui facilite l'articulation avec la vie personnelle, familiale ou militante.**

« *Ce modèle, qu'à Coopaname nous appelons de plus en plus "mutuelle de travail", est-il plus favorable aux femmes ?* », interroge Catherine Bodet. Sans doute la dimension collective attire-t-elle plus facilement les femmes : elles sont plus de 60 % des salariés à Coopaname, contre 27 % en moyenne dans les Scop. Mais, le premier rapport de situation comparée entre hommes et femmes, réalisé l'an passé dans cette coopérative d'activité et d'emplois, montre que « *les inégalités traversent les frontières de la CAE* ». Ainsi, les femmes de Coopaname se rémunèrent en moyenne 5 % de moins que les hommes. Alors qu'elles représentent 64 % des salariés, elles ne sont que 52 % des associés, et le Conseil

d'administration compte aujourd'hui moitié d'hommes et moitié de femmes. « *Notre organisation attire les femmes et favorise l'« empowerment », mais nous ne sommes pas à l'abri des inégalités de la société.* »

Reste un atout indéniable : « *La force du collectif autour d'un projet émancipateur pour tous, les hommes comme les femmes* ». Coopaname, Oxalis et un laboratoire de recherche de l'université Paris-Diderot viennent de lancer « *la*

« *Notre organisation attire les femmes et favorise l'empowerment, mais nous ne sommes pas à l'abri des inégalités de la société.* »

**Catherine Bodet,  
Associée de Coopaname**

*manufacture coopérative* », une recherche-action sur la démocratie économique et l'accompagnement entre pairs. Car, **dans une CAE, « nous sommes tous à la fois accompagnés et accompagnants »**, conclut Catherine Bodet.

**Patricia Andriot : « Plaider pour un triptyque transversalité-territorialité-expérimentation »**

Vice-présidente de la Région Champagne-Ardenne et vice-présidente du RTES (Réseau des territoires pour une économie solidaire), Patricia Andriot rappelle le rôle de ce dernier : « *Donner la valeur de l'exemple afin d'éviter que chacun veuille réinventer l'eau tiède* ». Elle souligne aussi que **la mise en réseau ne se réduit pas à la question de « savoir comment faire », c'est aussi un enjeu en soi**. Et, de ce point de vue, « *les collectivités territoriales ont un vrai rôle à jouer. Un rôle d'animation, pas un pouvoir descendant.* »

Revenant sur la situation actuelle de l'économie sociale et solidaire, Patricia Andriot souligne « *l'ampleur des défis à relever : on ne surmontera pas la crise en retrouvant la croissance, mais en changeant de paradigme économique* ». Il faut donc « **installer une pluralité des modèles** » : économie collaborative, économie contributive, etc. Reconnaître la place des femmes dans l'ESS contribue à ce changement de modèle.

L'autre problème que rencontre aujourd'hui l'économie sociale et solidaire, c'est celui de sa crédibilité et de sa légitimité. Certaines collectivités territoriales en viennent, reconnaît Patricia Andriot, à « *payer pour avoir une vitrine de l'ESS alors que c'est un modèle auquel*

*elles ne croient pas vraiment* ». L'élue régionale conseille, pour sortir de cette contradiction, de participer à toutes les instances économiques « dures » : « *J'essaie d'être présente dans tous les groupes de travail, y compris ceux sur les fonds structurels européens ou sur les contrats de plan État-région.* » Des tensions aujourd'hui accentuées par la **contradiction entre court et long terme** : comme on est dans une crise à court terme, les collectivités n'osent pas mettre beaucoup d'argent pour soutenir des innovations, dont on a pourtant besoin à long terme.

Cela dit, « *tout n'est pas négatif : les choses bougent, on est sur des lignes de crête* », poursuit Patricia Andriot. Elle plaide pour un triptyque « **transversalité-territorialité-expérimentation** ». Transversalité, puisqu'il ne faut pas laisser l'ESS

« *C'est au niveau des bassins de vie que les gens se connaissent ; c'est là que le "faire" ensemble peut dépasser les cloisonnements habituels.* »

**Patricia Andriot,  
Vice-présidente du RTES**

s'enfermer dans un secteur marginal. Territorialité, puisque « *c'est au niveau des bassins de vie que les gens se connaissent ; c'est là que le "faire" ensemble peut dépasser les cloisonnements habituels* ». Expérimentation, ce qui veut dire que « *les cahiers des charges doivent intégrer le droit à l'erreur* » et ne pas décrire précisément à l'avance ce qu'on va faire. Un enjeu complexe tant il est vrai qu'à l'heure actuelle, « *chaque euro dépensé doit être justifié* ».

### **Aurélié Foltz : « Décrypter la chaîne de l'accompagnement »**

Chargée de la mise en place du DLA (nouveau dispositif local d'appui) régional pour L'Atelier, Aurélié Foltz présente ce centre de ressources francilien pour l'ESS. « *Nous servons de gare d'aiguillage pour les créateurs, les accompagnateurs et les collectivités locales* ».

« *Je n'avais pas identifié jusqu'ici de réseaux spécifiques "femmes", mais ils peuvent contribuer à questionner la place des femmes dans l'ESS.* »

**Aurélié Foltz,  
L'Atelier**

Dans cette région capitale, les entrepreneuses se trouvent confrontées à un vrai magma de réseaux, d'acteurs, de confédérations... qui finissent par « *rendre parfois incompréhensible le paysage de la création d'activités* ». La première mission d'Aurélié Foltz consiste donc à « *décrypter cette chaîne de l'accompagnement* ». Il lui arrive de dresser à ses interlocuteurs

une cartographie des différents types de réseaux. Elle reconnaît « *ne pas savoir identifié jusqu'ici de réseaux spécifiques "femmes", mais ajoute aussitôt* que ceux-ci peuvent « *contribuer à questionner la place des femmes dans l'ESS* », un enjeu essentiel à ses yeux.

## 5. Troisième table ronde

### Les éléments facilitateurs : le financement

#### Ndella Diakhaté : « Évoluer dans un univers hyper concurrentiel »

Fondatrice et gérante de la société Nett'Bio, Ndella Diakhaté présente son entreprise : elle intervient dans le nettoyage en utilisant des produits 100 % bio, auprès de collectivités locales d'Île-de-France, dans des crèches, des maisons de retraite, etc. Nett'Bio a également

« Dans l'ESS, il y a beaucoup de subventions pour les associations et les fondations, mais pour les entreprises, y a-t-il quelque chose ? »

**Ndella Diakhaté,  
Fondatrice et gérante de Nett'Bio**

travaillé à la réhabilitation de 800 logements sociaux en 2013, avant qu'ils ne soient de nouveau loués. Elle rappelle que son entreprise évolue dans un univers hyper concurrentiel. Pour se distinguer, elle a donc postulé à des Prix et en a gagné plusieurs, notamment la Palme Verte du développement durable (2012) et le Prix Créatrice d'avenir (2011). De même, elle a obtenu la charte Qualité confiance en 2011.

En ce qui concerne la création de son entreprise, Ndella Diakhaté raconte qu'**elle est passée par toutes les étapes** : réalisation d'un *business plan*, soutien du réseau Initiative France *via* un prêt d'honneur, puis celui de Garance pour une garantie de prêt (ce qui a permis de faire effet de levier auprès des banques). Un suivi a été effectué tout au long du lancement, avec des comptes rendus et des tableaux de bord envoyés à ces partenaires, ce qui a permis, dans un second temps, d'obtenir de l'argent pour le développement.

À l'issue de son intervention, Ndella Diakhaté pose une question : « Dans l'ESS, il y a

*beaucoup de subventions pour les associations et les fondations, mais pour les entreprises, y a-t-il quelque chose ? Et si oui, quels sont les critères ? »*

### **Corinne Antoni : « Un parcours du combattant »**

Fondatrice et gérante de l'entreprise d'insertion Bativie, spécialisée dans le second œuvre du bâtiment, Corinne Antoni raconte son parcours : **psychologue de formation, elle s'est rendu compte au fil de ses consultations que les gens avaient besoin d'un projet de vie.** Elle a ainsi créé ainsi la notion de « *handicap social* » et s'est investie dans l'insertion par l'activité économique (IAE), d'abord en créant un chantier d'insertion en Seine-Saint-Denis. Appelée dans les Yvelines, elle crée alors l'association VIE, qui envoie des jeunes sur des chantiers internationaux. Elle-même se forme au métier du bâtiment dans le même temps. Puis, pour continuer à faire vivre l'association, la transforme en entreprise d'insertion.

Corinne Antoni expose ensuite les étapes qu'elle a franchies pour lancer cette entreprise. Pendant un an, elle a élaboré le *business plan* avec l'aide du Groupement d'entrepreneurs accompagnés individuellement (Geai) de Paris, puis s'est

*« C'est un parcours du combattant. Il faut à la fois avoir la capacité à écrire, à demander, à rechercher des capitaux et des associés. C'est très long... »*

**Corinne Antoni,  
Fondatrice et gérante de Bativie**

tournée vers Initiative France, a obtenu le Prix de l'entrepreneuriat féminin (qui lui a permis de gagner 10 000 euros), a également eu le soutien de Garance (20 000 euros) et un prêt bancaire. Soit un total de 50 000 euros. *« C'est un parcours du combattant. Il faut à la fois avoir la capacité à écrire, à demander, à rechercher des capitaux et des associés. C'est très long... »*, témoigne-t-elle. *« Il faut le dire : ils ne vous donnent de l'argent que si vous êtes "bankable" ! »*

Par la suite, Corinne Antoni s'est tournée vers le Conseil régional, qui lui a attribué un prêt à l'investissement de 30 000 euros, et a obtenu l'agrément d'entreprise d'insertion. La structure est devenue une SARL, pour répondre à la demande de la direction du travail de « *s'inscrire dans l'économie de marché* ». Elle rappelle que la direction du travail subventionne chaque équivalent temps plein (ETP) à hauteur de 10 000 euros pour les

emplois d'insertion, qu'elle a aussi pu bénéficier d'emplois tremplin et de petits fonds complémentaires, notamment du Fonds départemental d'aide à l'insertion, du Conseil général et de la Fondation Macif. « *Il faut être dans une démarche économique et dans une démarche d'insertion à la fois* ». Par ailleurs, elle souligne la difficulté particulière d'être une femme dans les métiers du bâtiment. Elle rappelle en conclusion **la difficulté à faire vivre l'entreprise au quotidien tout en continuant à chercher des fonds.**

### **Dominique Picard : « Soutenir davantage de femmes entrepreneures »**

Adjointe au pôle « Agir pour l'emploi » au sein du département « Développement économique et économie sociale et solidaire » de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Dominique Picard présente les dispositifs mis en place par la CDC pour soutenir les créations d'entreprises par des femmes. Dans un premier temps, elle rappelle que la Caisse gère le Programme investissement d'avenir ESS (PIA-ESS) et qu'elle a signé en 2006, puis en 2012, une convention triennale pour soutenir l'entrepreneuriat féminin. **La convention de 2012 fixe aux réseaux l'objectif d'accompagner 40 % de femmes.** La CDC est par ailleurs partenaire d'acteurs spécialisés comme Forces femmes, la Fédération Pionnières, Action'elles, ainsi que de réseaux généralistes comme l'Adie, France Active et Initiative France, qui ne touchent aujourd'hui que 8 % des créateurs d'entreprise.

Ensuite, Dominique Picard décrit les dispositifs que soutient son département de la CDC. Elle rappelle au préalable que la moyenne d'âge des créatrices d'entreprise est entre 45 et 50 ans. Ainsi, la CDC soutient soit du micro-crédit (*via* l'Adie), soit des prêts d'honneur (qui sont obligatoirement couplés à des prêts bancaires). Pour ces derniers, la CDC travaille là encore avec l'Adie, avec Initiative France et le Réseau entreprendre. Mais Dominique Picard souligne que **le Réseau entreprendre ne touche aujourd'hui que 15 % de femmes.** « *Plus on monte vers des entreprises à forte création d'emplois, moins on trouve de femmes* », affirme-t-elle.

Dominique Picard rappelle que **les principaux financeurs de ces prêts d'honneur sont les collectivités locales.** Elle cite également le dispositif Nacre, le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), distribué par Initiative France et France Active, un dispositif développé par France Active, intitulé « Cap jeunes femmes », pour les femmes de moins



de 26 ans, ainsi que l'ARCE (Aide à la reprise ou la création d'entreprise), notamment pour les Scop, 25 plans d'action régionaux lancés depuis 2012, dont certains comportent des fonds de prêts d'honneurs spécifiques pour les femmes.

À ses yeux, « *les femmes sont plus sensibles au fait d'entreprendre collectivement* ». C'est certainement pour cette raison qu'elles sont majoritaires dans les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Mais « *comment être au courant de toutes les aides que l'on peut avoir ?* », reconnaît-elle. « *Tout ce qui peut permettre de mieux se connaître, d'être mieux coordonnées, de proposer un parcours aux créatrices d'entreprise qui soit plus clair... tout cela est très important* », conclut-elle.

« *Plus on monte vers des entreprises à forte création d'emplois, et moins on trouve de femmes.* »

**Dominique Picard,**  
Adjointe au pôle « Agir pour l'emploi »  
de la Caisse des dépôts

### **Florence Degavre : « Mettre en place un business plan de l'entreprise sociale »**

Socio-économiste à l'Université catholique de Louvain (Belgique), Florence Degavre souligne que ce que l'on peut retenir dans la recherche de financement, « *c'est cette volonté d'encadrer l'utilisation de l'argent dans une démarche de développement durable* ». Elle remarque également que les créatrices d'entreprise vont collecter des financements du côté de leurs connaissances, du quartier, des territoires : ce qu'elle nomme les « *ressources réciproques* ». Elle a noté des stratégies très fines de recherche de financement imbriquant plusieurs logiques : celle de se présenter à des Prix, celle d'avoir recours à un homme comme « *faire-valoir* », celle de rester sur la crête – ce qu'exprime la notion de « *bankable* » –, et la logique de bricolage, consistant au détournement des dispositifs. Elle a bien compris aussi la dimension de « *parcours du combattant* ». Du côté de l'offre, subsiste une grande frilosité des banques à investir dans des projets portés par des entrepreneuses.

« *Comment parvenir à un secteur autonome, porté par les femmes, et susceptible de faire basculer les cadres dominants ?* »

**Florence Degavre,**  
Socio-économiste au Cirtes,  
Université catholique de Louvain

Florence Degavre a relevé deux défis. Du point de vue des connaissances, elle estime qu'il

serait intéressant d'avoir une sorte de *business plan* de l'entreprise sociale : un outil concret qui interrogerait la combinaison entre les ressources marchandes et les ressources non marchandes, et comporterait une mesure de l'impact sur le bien-être des travailleurs. D'autre part, se pose la question de « *comment parvenir à un secteur autonome, porté par les femmes, et susceptible de faire basculer les cadres dominants ?* »

### **Le débat avec la salle**

Pendant l'échange avec la salle, la députée Fanélie Carrey-Conte, qui est une des rapporteuses pour avis de la loi ESS actuellement en discussion au Parlement, prend la parole. « *Il y a vraiment une réflexion à mener pour savoir comment mieux accompagner ces projets* », insiste-t-elle. Elle a elle-même remarqué que, dans les quartiers de politique de la ville de sa circonscription (20<sup>e</sup> arrondissement de Paris), l'entrepreneuriat collectif des femmes est un enjeu majeur. Elle appelle de ses vœux la création de guichets uniques ou, du moins, de « *portes d'entrée mieux identifiées* » pour simplifier les démarches.

Une participante renchérit sur ce sujet en demandant s'il serait possible d'« *élaguer la partie administrative* ». Corinne Antoni, de Bativie, répond qu'il est nécessaire d'alléger les démarches administratives après le démarrage pour permettre aux entreprises de survivre au-delà de la création. Et Dominique Picard, de la Caisse des dépôts et consignations, insiste sur le fait que les réponses doivent être trouvées dans les territoires. Par exemple, la région Nord a créé un équivalent de guichet unique. Enfin, Ndella Diakhaté conclut : « *Je suis persuadée qu'il y aura du changement en termes d'égalité lorsque ce seront les femmes qui porteront les décisions* ».

## 6. Quatrième table ronde

### Synthèse, perspectives, propositions

#### Nathalie Tournyol du Clos : « Renforcer la mixité des métiers »

La Cheffe de service des droits des femmes au ministère des Droits des femmes explique que ce service dispose de 28 personnes à Paris et de 140 dans les départements. Il est inclus dans la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui intègre aussi les services du ministre délégué à l'ESS, Benoît Hamon. La DGCS soutient financièrement ce colloque : « nous n'avons pas eu d'hésitations ». Elle explique également qu'elle présente la parole de l'État, notamment en l'absence de la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem.

« L'ESS est un moyen pour les femmes de s'intégrer dans la création d'entreprise », affirme-t-elle. Avant de faire un bilan de la place des femmes dans l'ESS aujourd'hui. Ce secteur est fortement féminisé : 67 % des salariés dans l'ESS sont des femmes (contre

40 % dans le reste du secteur privé). Les écarts de salaires entre femmes et hommes y sont moindres (8 % contre 20 % dans le secteur privé). Même si ces écarts varient beaucoup selon de type de structures : il est de 6 % dans les associations, 15 % dans les coopératives et 25 % dans les mutuelles. Le plafond de verre est également présent : les femmes dirigent des structures qui sont plus petites. La « paroi de verre » est également présente : les femmes sont davantage trésorières dans les associations, par exemple, plutôt que présidentes. Nathalie Tournyol du Clos rappelle enfin **les stéréotypes qui persistent** : « *Un homme entrepreneur, c'est un Robin des bois. Une femme entrepreneure sociale, elle agit pour se rendre utile et ainsi prolonger la dimension de "care" à laquelle elle est assignée* ».

« Le ministère des Droits des femmes s'est fixé l'objectif de passer de 30 % à 40 % de femmes parmi les créateurs d'entreprise d'ici 2014. »

**Nathalie Tournyol du Clos,  
Cheffe de service des droits des femmes  
au ministère des Droits des femmes**

La cheffe du service des droits des femmes décline ensuite les actions de son ministère. « Notre priorité est d'augmenter le taux d'emploi des femmes », rappelle-t-elle au

préalable. L'écart avec celui des hommes reste de 9 %. Mais il est bien plus élevé dans les quartiers de la politique de la ville (40 % des femmes y sont non actives). Elle souligne qu'un accent particulier sera mis en 2014 sur les enjeux de la mixité des métiers, avec un plan destiné à augmenter la proportion des femmes dans dix secteurs (dont les services à la personne). Le ministère a insisté pour que soit inscrit dans la loi sur l'ESS l'objectif de parité au sein du Conseil supérieur de l'ESS et soutient financièrement la constitution d'un annuaire d'expertes dans l'ESS. **Concernant les créations d'entreprise, le ministère des Droits des femmes s'est fixé l'objectif de passer de 30 à 40 % de femmes parmi les entrepreneurs d'ici 2017 avec le plan « Entrepreneuriat au féminin ».** Sur l'accès aux financements, le FGIF a augmenté de 11 % en 2013. Soit 2 500 emplois sauvegardés ou créés.

Enfin, Nathalie Tournyol du Clos a retenu l'idée de guichet unique, évoquée plusieurs fois au cours de cette journée, pour simplifier les démarches des créatrices d'entreprises.

#### **Patricia Andriot : « Les élus peuvent être des anticipateurs »**

Vice-présidente de la Région Champagne-Ardenne et vice-présidente du RTES (Réseau des territoires pour une économie solidaire), Patricia Andriot rappelle que l'on se trouve devant deux modèles différents : l'ESS et l'économie classique. L'enjeu est de dépasser ce modèle dual pour aller vers une transformation du paysage économique par leur coexistence. *« La place des femmes dans l'ESS ouvre peut-être la voie vers ce déplacement »*, affirme-t-elle.

*« Pourquoi y a-t-il proportionnellement plus de femmes dans l'ESS ? »*, interroge Patricia Andriot ? Deux types de réponses sont possibles. Soit par un mécanisme de *« relégation »* : parce qu'elles trouvent moins de place ailleurs et sont très concentrées dans le secteur des services aux personnes. Soit parce que l'ESS est un lieu d'émancipation pour les femmes. ***« J'ai envie de retenir l'hypothèse de l'émancipation. Même si je ne suis pas naïve. »***

Patricia Andriot retient que les initiatives de femmes dans l'ESS soulèvent deux défis : la crédibilité et la pérennité des projets. En ce qui concerne la crédibilité, c'est encore

beaucoup une affaire d'inconscient collectif. *« De ce point de vue, les élus ne sont pas là pour gérer et accompagner a posteriori des transformations sociétales. On peut aussi être des anticipateurs. »* Par conséquent, Patricia Andriot estime qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance de la parole politique, surtout en période de mutation – plus que de crise – pour donner de la perspective. Les politiques ont des outils pour cela, comme les schémas régionaux de l'innovation ou de développement économique. Les élus peuvent aussi pousser les réseaux, comme les Chambres de commerce et d'industrie, à prendre en compte l'ESS. *« C'est aussi le politique qui peut aider à la simplification administrative. On a un vrai rôle à jouer pour casse les freins et faire plus de transversalité. »* Dans cet objectif, la région Champagne-Ardenne a lancé un Laboratoire de l'innovation politique. D'après elle, **la formation est aussi un levier important pour aller voir des partenaires et chercher des financements.**

En ce qui concerne la pérennité des projets, la question des financements est clé. Patricia Andriot souligne que l'on a certes peu de moyens, mais que l'on reste dans une société riche. Elle précise : *« Il y a des activités qui peuvent trouver leur modèle économique sur le marché et d'autres qui sont d'utilité publique, donc inaptes à entrer dans un modèle économique »*. Pour ces dernières, la pérennité des financements publics est légitime. *« Et il y a les moyens ! »*.

*« Il y a des activités qui peuvent trouver leur modèle économique sur le marché et d'autres qui sont d'utilité publique, donc inaptes à entrer dans un modèle économique. Pour ces dernières, la pérennité des financements publics est légitime. »*

**Patricia Andriot,  
Vice-présidente du RTES**

### **Madeleine Hersent : « Créer de nouveaux cadres »**

La présidente de l'ADEL rappelle l'importance du soutien des politiques sans qui, notamment, cet évènement n'aurait pas pu être monté. Elle plaide ensuite pour que le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire, Benoît Hamon, intègre dans le projet de loi en examen au Parlement, un volet sur la création d'initiatives solidaires dans les réseaux d'accompagnement aux entreprises. Elle souligne ensuite le manque de parité actuelle au Conseil supérieur de l'ESS et se réjouit que le ministère des Droits des femmes se prononce en faveur de cette parité, car les choses ne changeront pas naturellement si

on ne pousse pas en ce sens.

Madeleine Hersent plaide ensuite pour une économie plurielle. « **Il faut que l'ESS soit une manière d'innover l'économie de marché** ».

Or, aujourd'hui, les grands réseaux d'accompagnement ne soutiennent que l'économie de marché. Le jeudi suivant, la

ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, doit intervenir au Salon des entrepreneurs : elle espère que l'on entendra parler de l'ESS et que celle-ci aura droit de cité dans ces dispositifs.

« *Puisque l'ESS n'entre pas dans les cadres établis, il faut les créer, par un travail conjoint entre le ministère des Droits des femmes et le ministère de l'Economie sociale et solidaire.* »

**Madeleine Hersent,  
Présidente de l'ADEL**

Elle revient ensuite sur ce qui a été dit dans la matinée : « *L'ESS n'entre pas dans les cases. Il y a un problème de reconnaissance des initiatives. D'ailleurs, on dispose de peu de chiffres. On le dit depuis trente ans. Mais aujourd'hui, il faut rentrer dans des cases, sinon on est mort !* » Et Madeleine Hersent de conclure : « *Puisque l'ESS n'entre pas dans les cadres établis, il faut les créer, par un travail conjoint entre le ministère des Droits des femmes et le ministère de l'Economie sociale et solidaire* ».

### **Jean-Louis Laville : « Distinguer ESS et social business »**

Sociologue et économiste, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Jean-Louis Laville affirme que l'on se trouve aujourd'hui dans un déni de démocratie : « *Il n'y a plus de reconnaissance des initiatives solidaires* ». D'après lui, on voit se fermer les réseaux les uns après les autres dans les quartiers. Car « *les initiatives solidaires de femmes apparaissent comme "insupportables". Pour plusieurs raisons, et notamment du fait qu'elles sont incompatibles avec l'imaginaire productiviste* ».

La deuxième raison est qu'il est très difficile de penser ensemble la sphère économique et la sphère politique. Ainsi le développement des services à la personne s'est fait sans réfléchir à la création d'emplois de qualité à la fois pour les salariés et pour les usagers. « *Il y aurait des secteurs, féminins comme par hasard, qui, par nature, offriraient un travail de serviteur et la société de services serait forcément une société de serviteurs !* » En fait, tout

dépend de la manière dont la collectivité investit ces nouveaux secteurs et ne se contente pas d'être obsédée par la volonté de créer des emplois à court terme. Selon Jean-Louis Laville, la manière dont est abordée l'économie sociale – en considérant l'ensemble des initiatives comme des entreprises sur le marché – ne permet pas de rendre compte de la spécificité des initiatives solidaires de femmes, particulièrement dans le domaine du « care ».

Deux types d'analyses ont cependant permis d'avancer vers la reconnaissance de ces initiatives : la théorie féministe, avec « *l'articulation des sphères de la production et de la reproduction* » ; et la **théorie sur l'économie solidaire, qui a montré qu'il ne s'agissait pas d'entreprises sur le marché, mais d'une combinaison des principes de marché, de redistribution et de réciprocité**. Or, les réseaux d'aide à la création d'entreprise ne font aucun travail sur le *business model* spécifique des initiatives solidaires de femmes. Si ces lieux ferment, « *ce n'est pas parce que les femmes seraient de mauvaises gestionnaires* », mais parce que la seule solvabilisation par l'auto-financement sur le marché ne suffit pas.

Mettant en garde contre la tentation d'une « solidarité faible » réduite à la seule lutte contre la pauvreté, Jean-Louis Laville souligne les « **différences énormes** » entre **économie sociale et solidaire** et « **social business** ». Dans le premier cas, il s'agit de prendre en compte les problèmes économiques –

« *Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nouvel équilibre entre État, marché et société civile. Ce nouvel équilibre appelle d'une économie véritablement plurielle. Celle-ci ne pourra pas advenir en confondant création d'entreprise et initiatives solidaires de femmes.* »

**Jean-Louis Laville,  
Professeur au Conservatoire National des Arts  
et Métiers**

notamment les inégalités sociales – comme des problèmes politiques. Dans l'autre cas, il s'agit de faire croire que des stratégies « *bottom of the pyramid* » peuvent régler le problème des pauvres. « *Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nouvel équilibre entre État, marché et société civile. Ce nouvel équilibre appelle une économie véritablement plurielle. Celle-ci ne pourra pas advenir en confondant création d'entreprise et initiatives solidaires de femmes* ».

## Laurent Fraise : « Reconnaître le droit à l'initiative »

Socio-économiste au Crida et membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise/Cnam-Cnrs), Laurent Fraise est chargé de faire une synthèse de la journée. Il rappelle, en préambule, qu'il a participé à la publication « *Femmes, économie et développement* », avec Isabelle Guérin et Madeleine Hersent (Eres, 2011).

Premier constat à l'issue de cette journée : si l'on veut traduire le sujet de ce colloque en termes de politiques publiques, « **il s'agit du droit à l'initiative** ». Laurent Fraise montre qu'il faut à la fois être une entrepreneuse – « *et être une entrepreneuse, c'est être une combattante* » – et être en capacité de pouvoir répondre à l'ensemble des dispositifs existants. Mais est-ce l'unique voie de l'initiative ? interroge-t-il. « *Le mot initiative n'entre dans aucune case. C'est un projet qui a une forme indéterminée.* » Car **les initiatives solidaires de femmes combinent une dimension économique de production, mais aussi une dimension politique de visibilité et de place des femmes, et des éléments de redistribution**. Laurent Fraise souligne qu'on est entrepreneuse non seulement parce qu'on peut avoir une approche en termes de prix, mais aussi parce qu'on est en capacité de garder une confiance dans ses réseaux de proximité. Il ajoute « *le droit à l'initiative ne doit pas se réduire au droit d'entreprendre* ».

Deuxième question soulevée au cours de cette journée : « *Comment créer de l'intelligence dans les politiques transversales ?* » Laurent Fraise a observé des parallèles entre les politiques

« *Le droit à l'initiative ne doit pas se réduire au droit d'entreprendre.* »

**Laurent Fraise,**  
Socio-économiste au Crida

de l'ESS, les politiques des droits des femmes, la politique de la ville et celle du développement durable. Selon lui, on se situe dans une tension entre, d'une part, des soutiens, notamment de collectivités locales, à des initiatives d'expérimentations, et, d'autre part, des services sociaux en situation de forte rationalisation en période de restrictions budgétaires.

Enfin, Laurent Fraise relève que les échanges de la journée ont illustré **différentes manières qu'avaient femmes de s'investir dans l'ESS : travailler, diriger, entreprendre...**



Et il lui semble que les politiques publiques abordent ces différents statuts avec des approches un peu trop cloisonnées : « *Au regard des différentes formes d'invisibilité que subissent les femmes, il faudrait pourtant changer de braquet et prendre à bras-le-corps l'ensemble de ces questions* », conclut-il.

**En conclusion, Magalie Saussey s'est félicitée de la parfaite collaboration entre les quatre organisations et réseaux qui ont organisé ce colloque et l'ont co-construit ensemble. Et a remercié Viviane Prévost (ADEL, Laure Wiedemann, et toutes les bénévoles de l'ADEL et du Labo de l'ESS qui ont contribué à la réussite de cette journée).**



**Pour tout renseignement sur cette publication ou pour plus d'informations, contactez :**

Le Labo de l'ESS - 195 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : (01) 58 50 74 60  
Site internet : [www.lelabo-ess.org](http://www.lelabo-ess.org) – courriel : [contact@lelabo-ess.org](mailto:contact@lelabo-ess.org)  
Association loi 1901 – Siret 524 585 569 00022

